

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

**Entrée en vigueur du règlement
2013-07 modifiant le règlement
de PIIA n° 2000-13**

Lors de sa séance régulière du 2 décembre 2013, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2013-07 modifiant le règlement de PIIA n° 2000-13. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 8 janvier 2014. Les objets du règlement sont :

- La zone RT-12 créée à même une partie de la zone RE-1 déjà couverte par le PIIA est ajoutée au territoire touché par le règlement de PIIA. Cela a pour conséquence que l'émission d'un permis de construction, d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un chapiteau saisonnier ou d'un certificat pour l'abattage d'arbre sont assujettis aux dispositions du règlement de PIIA.
- Une partie de la zone R-9 résultant du transfert d'une partie de la zone RE-1 déjà couverte par le PIIA, est ajoutée au territoire touché par le règlement de PIIA.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, le 12 février 2014

Liane Breton
Directrice générale